



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 111

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LABANQUE – CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS –  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT A TITRE GRACIEUX AVEC LE  
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise à Labanque, du 4 février au 2 juillet 2023, les expositions *Femmes Guerrières – Femmes en combat et Faux-semblants* de Jade Boissin,

Considérant que dans le cadre de sa programmation culturelle durant les expositions, Labanque organise des actions notamment à l'attention de la Petite enfance,

Considérant que le Département du Pas-de-Calais a proposé à Labanque d'accueillir un dispositif, dit « station bébé mobile#2 », destiné aux enfants de 0 à 2 ans et leurs parents, qu'il a à disposition dans le cadre d'un partenariat avec le centre Pompidou,

Considérant que le Département du Pas-De-Calais et le centre Pompidou souhaitent mettre gracieusement à disposition de Labanque la *station bébé mobile#2* d'Émilie Faïf,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de prêt à titre gracieux avec le Département du Pas-de-Calais dont le siège est à Arras (62018) à l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson ayant pour objet la mise à disposition de la *station bébé mobile#2* d'Emilie Faïf du 30 mars au 28 avril 2023,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer une convention de prêt à titre gracieux avec le Département du Pas-de-Calais dont le siège est à Arras (62018) à l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson, ayant pour objet la mise à disposition la *station bébé mobile#2* d'Emilie Faïf, du 30 mars au 28 avril 2023.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **16 FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

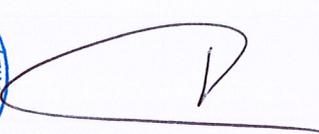
  


**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **16 FEV. 2023**

Et de la publication le : **16 FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,


**DAGBERT Julien**